

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU NORD.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

<u>Nombre de membres:</u>	
En exercice :	14
Présents :	13
Votants :	13

Date de convocation et d'affichage: dix-huit juin deux mil vingt

Séance du: **L'an deux mil vingt, le vingt-six juin à 19 heures 30 minutes**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents:

Mme DE COCK Stéphanie - Mme HOSSELET Jeannine - Mme BLANCHARD Yvette -
Mme LELEU Nathalie – Mme KLEINERT Jessy – M. DUPONT François – M. DESCAMPS
Laurent – M. DEL FABRO Gérald – M. COQUELLE Jean-Luc – M. DUBIEL Michaël – M.
NOËL Nicolas – M. VAN MOORLEGHEM Yoann - Mme JOOSTEN Denise

Absente excusée: Mme D'HALLUIN Chantal

Secrétaire de séance: Monsieur Yoann VAN MOORLEGHEM

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Compte tenu de la démission de Monsieur Frédéric SENEZ, Madame Le Maire informe qu'il est nécessaire de nommer un nouveau correspondant défense.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer M.....

NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE DANS LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Compte tenu de la démission de Frédéric SENEZ, Madame Le Maire informe qu'il est nécessaire de nommer un nouveau membre titulaire dans la commission d'appel d'offre.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer M.....

COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR

Le Compte de Gestion du Receveur présentant les mêmes résultats que le Compte Administratif, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal
Ce dernier, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 du receveur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Madame le Maire, étant sortie, n'a pas pris part au vote.

Nombre de Membres qui ont pris part à la délibération : ...

Après s'être fait présenté toutes pièces utiles, le détail des dépenses et des recettes, le Conseil Municipal :

Considérant que Madame Yvette BLANCHARD a normalement administré les finances de la Commune pendant l'année 2019, les membres de l'assemblée, à l'unanimité, Approuvent

le Compte Administratif 2019 qui se solde par les résultats suivants :

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET REALISATIONS DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : 16 851.12 €
Recettes 2019 : 89 206.87 €
Dépenses 2019 : 61 407.06 €
Résultat de l'exercice 2019 : 27 799.81 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 = **44 650.93 €**

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : 147 944.97 €
Recettes 2019 : 293 236.30 €
Dépenses 2019 : 268 079.62 €
Résultat de l'exercice 2019 : 25 156.68 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 = **173 101.65 €**

INVESTISSEMENT+FONCTIONNEMENT :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 44 650.93 + 173 101.65 = **217 752.58 €**

RESTES A REALISER

Dépenses : 25 250.00 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS

ÉCRITURES COMPTABLES AU B.P. 2020

001 – Excédent d'investissement reporté : 44 650.93 €

002 – Excédent de Fonctionnement reporté : 173 101.65 €

Pas d'Affectation en Investissement Recettes au compte 1068

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des taxes communales et vote pour un produit attendu de 47 186 €.

Taxe d'Habitation : 384 600 x 5.64 = 21 691 €
Taxe Foncière P.B. : 255 800 x 6.85 = 17 522 €
Taxe Foncière PNB : 37 100 x 21.49 = 7 973 €
Soit un produit fiscal attendu de : **47 186 €**

MODIFICATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints.

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint, à compter du 01 juillet 2020, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Maire : 40.30 %

1^{er} Adjoint : 10.7 %

2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Adjoint : 5.35 %

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au Budget Primitif 2020 les résultats figurant au Compte Administratif 2019.

Le Conseil passe ensuite à l'examen du Budget Primitif, lequel s'équilibre en Dépenses et en Recettes à :

Fonctionnement : 441 794.15 €

Investissement : 666 805.00 €

TOTAL DU BUDGET : 1 108 599.15 €

SUBVENTIONS PREVUES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après avoir eu lecture du détail des subventions prévues au compte 6574 dans le cadre du Budget Primitif 2020, suivant le détail ci-dessous :

Les Restaurants du Cœur	100.00 €
Comité des Fêtes	2 000.00 €
Amicale Laique	600.00 €
Club de la Sensée	150.00 €
Association « Saint Sylvestre »	150.00 €
Société de Chasse	150.00 €
Institut Pasteur	50.00 €
Institut Recherche Cancer	50.00 €
Secours Populaire Français	50.00 €
USEP	50.00 €
Papillons Blancs AFD FED	50.00 €
Amicale Donneurs de sang Féchain	50.00 €
Soutien la Charité Plus	50.00 €

Les Membres de l'Assemblée autorisent le versement des subventions au compte 6574, au cours de l'exercice budgétaire.

LOCATION ZONES DE LOISIRS

Madame MAILLARD DELMER Merry, renouvellement au 31 juillet 2020

Parcelle N°28 Ancien terrain de football

Loyer 200.00 €

Monsieur et Madame RUDANT Bernard et Léone résiliation au 30 juin 2020

Parcelle N° 62 Les grands clairs

Successeur Monsieur BLEQUY Pierre au 01er juillet 2020

Loyer 180.00 €

Madame COUADIER Louise résiliation au 30 juin 2020
Parcelle N° 64 Les grands clairs
Successeur Madame DELARUE Mélanie au 01er juillet 2020
Loyer 400.00 €

Pour extrait conforme
Ainsi fait les jours, mois et an susdits